

Décision

Générale

colonial

Décision n° 468 du 9 mai 1939.

n° 468

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 mai 1939

Numéro JO

n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro

31 mai 1939

TEXTE INTÉGRAL

le pharmacien commandant Cosléou, en service dans les cadres de la Côte française des Somalis, est chargé provisoirement, en remplacement du pharmacien capitaine hors cadres Gasq, des pharmacies d'approvisionnement et de détail, des laboratoires de l'hôpital colonial et de la direction des Services d'hygiène de la ville de Djibouti, à compter du 15 mai 1939. Il aura droit aux indemnités réglementaires à compter de la date de sa prise de service.